

Rapport AVMES 2012-13

Comité

L'association compte à ce jour environ 178 membres. Le comité est composé actuellement de 4 membres. Anne Meyer est enseignante spécialisée et elle partage son temps comme RP à l'ECES et à l'URSP (unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques) à la HEP. Lucy Escobar est enseignante spécialisée RP à l'ECES et MCDI dans un établissement lausannois, Florence Chapuisat est enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand, école de la Fleur de Lys à Ecublens. Rémy Chatelain est à la retraite. Il a été nommé secrétaire de l'AVMES et reste président ad intérim en attendant une candidature. En effet, lors de sa dernière assemblée générale, le comité n'a pas trouvé de nouveau candidat aussi bien pour le comité que pour la présidence. Le comité a été très déçu du manque d'investissement de ses membres et s'est posé la question d'une démission générale.

Pour renforcer son effectif, avec le soutien du président SPV, le comité a invité une dizaine de membres « éminents » de l'association à une séance d'information et d'échange sur le travail du comité. Deux membres se sont annoncés présent-e-s et sont intéressé-e-s à donner un « coup de main » au comité jusqu'à la prochaine AG ordinaire de l'automne. Il s'agit de Nicole Mage Moulin, enseignante SPS à la Fondation de Verdeil et Martin Boehler, enseignant spécialisé à la Fondation Mémise à Lutry. Nous les remercions infiniment pour leur soutien.

A travers des nuages de printemps

La lune fait des apparitions

Miraculeuses

Journée pédagogique

L'AVMES et l'AVMD ont organisé leur traditionnelle journée pédagogique le 10 octobre 2012 à Crêt-Bérard sur le thème du décrochage/accrochage scolaire en collaboration avec le laboratoire LASALE de la HEP Lausanne. 125 personnes ont participé à cette journée qui fut riche en contacts et en échanges. Nous remercions encore les collaborateurs de la HEP qui ont contribué à la réussite de cette journée.

La prochaine journée pédagogique aura lieu le 2 octobre à Crêt-Bérard. Le thème est le suivant : L'expression et la créativité à l'école : pour qui ? pour quoi ? Durant une grande partie de la journée, des ateliers d'expression créative permettront aux participants de découvrir et expérimenter divers techniques et champs d'expression.

Le chant de l'alouette

Je lève les yeux

Vers le ciel

CCT-Unique et statut salarial

Depuis 4 ans, les séances de travail avec la délégation patronale (AVOP) s'échelonnent à un rythme de une ou deux séances par mois, sans que vraiment « les choses avancent ». Lors du dernier rapport de 2012, nous avons exprimé le sentiment d'un bateau qui avançait au gré des flots et avons émis des doutes sur une issue rapide des négociations. Après de nombreuses tergiversations,

la délégation patronale AVOP a pu enfin soumettre à la Plateforme travailleurs (Délégation AVMES/SPV/FSF, SUD, SSP, Avenir social) son modèle de classification et de rémunération qui, soit dit en passant, n'intégrait pas les enseignant-e-s spécialisé-e-s et les veilleurs-euses... Ce modèle n'a pas été accepté et validé par les associations professionnelles et syndicales sur plusieurs points fondamentaux. Notre propos n'est pas de les énumérer ici. Un bulletin d'informations complet parviendra prochainement à tous les membres. En bref, le modèle de classification et de rémunération des associations professionnelles et syndicales était une proposition de réelle revalorisation des fonctions, s'approchant des conditions de l'Etat. Le modèle proposé par l'AVOP reconduisait les conditions actuelles, en adaptant simplement les classes 1- 26 de nos CCT actuelles à la classification SYSREM employée à l'Etat, sans amélioration notable des conditions statutaires et salariales.

Suite à ce blocage des négociations, une rencontre a eu lieu avec les chefs des départements concernés, Mme A-C Lyon et M. P-Y Maillard. Lors de cette rencontre, les deux modèles proposés ont été balayés et « les pendules remisent à l'heure » : la CCT-Unique doit s'accorder à la CCT-Santé. La priorité pour les autorités est d'harmoniser les conditions et intégrer les 26 structures non-conventionnées à cette nouvelle CCT-U. Un montant de 15 millions sur 3 ans est garanti par les autorités subventionneuses. Point barre.

Cela signifie que pour nous, enseignant-e-s spécialisé-e-s, les conditions salariales restent inchangées, à moins que l'AVOP n'ait un projet derrière la tête, puisque nous n'avons pas été intégrés à leur proposition de classification. Une demande d'indemnité de 400.- par mois avait été faite par l'AVOP en début 2012 à l'Etat et qui, à notre connaissance, est restée sans réponse.

La situation de l'emploi dans les institutions, par contre, n'a pas changé. Au contraire, elle a empiré. Et de nombreux-ses enseignant-e-s spécialisé-e-s, particulièrement parmi les plus jeunes, cherchent à migrer vers l'Etat. Qui serait assez « idéaliste » pour s'engager dans les institutions, avec un travail presque identique, des heures d'enseignement supplémentaires et un salaire inférieur de 800 à 2000 frs par mois (selon son niveau de certification) ? Y a pas photo.

Pour le comité de l'AVMES, la solution de l'étatisation (ou la cantonalisation) reste la piste la plus réaliste pour sortir de cette impasse. Lors de notre dernière assemblée générale de novembre 2012, les quelques membres présent-es (27 avec le comité !!) ont décidé de reporter cette votation à une date ultérieure. On peut les comprendre. Cette décision ne peut pas être prise par un si petit nombre de membres et une part non négligeable des enseignant-e-s spécialisés-e-s n'est pas favorable à cette proposition. Pour traiter cette problématique et peut-être prendre une décision claire, une assemblée générale extraordinaire sera agendée avant les vacances d'été.

Sous le ciel nocturne d'avril
Le coassement des grenouilles
Aboiements ma chienne

Pour le comité
Rémy Chatelain
Président ad intérim

